

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE SIAGE-SOLUTIONS POUR LES
INTERVENTIONS TECHNIQUES SUR L'INFRASTRUCTURE RÉSEAU DE LA PÉPINIÈRE
D'ENTREPRISE ALLANT DU 10/09/2026 AU 09/09/2030.**

La Présidente de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil communautaire n° 54-2026 en date du 14 avril 2026 portant délégation à la Présidente ;

CONSIDÉRANT que les interventions techniques sur l'infrastructure réseau est essentiel au bon fonctionnement de la pépinière.

La Présidente décide de signer la proposition financière de la société SIAGE-SOLUTIONS, 1 rue René Cassin, BP 5158, 14075 CAEN Cedex, pour les interventions techniques sur l'infrastructure réseau réparti de la manière suivante, pour une journée d'intervention 675 € HT, soit 810 € TTC, pour une heure d'intervention 105 € HT, soit 126 € TTC. Des frais de déplacement seront également facturé 0,60 € HT / km, soit 0,72 € TTC / km.

Sur la durée initiale d'un an du contrat, le montant maximum des prestations est fixée à 6750 € HT, soit 8100 € TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 17 septembre 2026

La Présidente



Carole DE ANDRES

